

APTITUDE AUX TRAVAUX RÉGLEMENTÉS

FICHE pour les 2^{ème} et 3^{ème} année

Élève:

Nom: Prénom:.....

Date de naissance:..... Section suivie:

Responsables légaux:

Nom:Prénom:Tél :

Nom:Prénom:.....Tél :

Votre enfant suit une formation professionnelle l'exposant à des travaux réglementés pour les mineurs(15 à 18 ans).

Il a bénéficié en début de 1ère année d'une visite médicale.

Nous vous demandons de remplir le questionnaire ci-dessous en vue d'établir l'aptitude pour l'année scolaire 202...-202...

CE QUESTIONNAIRE DOIT ÊTRE OBLIGATOIREMENT REMPLI POUR LA POURSUITE DE SA FORMATION.

Depuis la dernière visite médicale au lycée:

1-A-t-il eu un problème medical? Si oui précisez:

.....
.....

2-Prend-t-il un traitement quotidien? Si oui précisez:

.....
.....

3-A-t-il eu une perte de connaissance, un malaise, ou un traumatisme crânien ? Si oui, précisez:

.....
.....

4-A-t-il été hospitalisé ? si oui, pourquoi?:

.....
.....

5-A-t-il été victime d'un accident? Si oui précisez:

.....
.....

A.....le.....

Signature de l'élève:

Signature des parents:

ATTENTION !

Questionnaire obligatoire, sans avis médical votre enfant ne pourra ni accéder aux ateliers ni partir en stage (= PFMP) en entreprise.

Pour information : à partir de la rentrée 2023 les PFMP sont indemnisées par l'État au moyen d'une allocation financière spécifique : 1^{ère} année de CAP et 2^{de} BAC PRO : 50€ par semaine, 2^{ème} année de CAP et 1^{ère} BAC PRO : 75€ par semaine, 3^{ème} BAC PRO : 100 € par semaine.